



# POLITIQUE – PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## **PR-11 DROITS DES ACTIONNAIRES**

### PR-11-04 Résolution appuyée par une majorité d'actionnaires

Nous souhaitons que le conseil d'administration prenne les mesures pour donner suite à toute résolution appuyée par une majorité d'actionnaires et fasse rapport sur ces mesures dans un délai raisonnable. Si aucune suite n'est donnée à une telle résolution, le conseil doit fournir des explications aux actionnaires dans un délai raisonnable. Dans les cas où l'inaction de l'entreprise n'est pas justifiée, nous pourrions voter contre des membres du comité de gouvernance.